

Déclaration préalable à la CAPD du 23 mai 2016

Le SNUipp-FSU 88 soutient sa fédération, la FSU, et se rallie à 6 autres organisations syndicales pour ré-affirmer son opposition à la loi travail et dénoncer le passage en force de celle-ci avec le 49-3. Il apporte tout son soutien aux jeunes, aux salarié(e)s, aux privé(e)s d'emploi et aux retraité(e)s.

Le gouvernement a fait le bon choix en portant l'ISAE à 1200€ annuels, à égalité de l'indemnité du second degré (ISOE), soit l'équivalent de 86€ net par mois dès septembre 2016. Cela constitue une avancée importante vers la reconnaissance de l'engagement professionnel des enseignants du primaire qui s'investissent sans compter pour la réussite de leurs élèves. Un certain nombre d'entre eux ne bénéficient toujours pas de cette indemnité. C'est le cas des enseignants de SEGPA, d'EREA, d'ERPD, d'ULIS collège et de classes relais, des conseillers pédagogiques, des PEMF, des enseignants référents, des coordonnateurs CDO, des animateurs TICE, ou encore de ceux qui exercent en milieu pénitentiaire. Le SNUipp-FSU demande que tous ces collègues touchent également l'ISAE.

De plus, le déclassé salarial des enseignants des écoles n'est pas réglé et le métier souffre toujours d'un sérieux manque d'attractivité. Le SNUipp-FSU réaffirme sa demande que la promesse pour 2017 de refonte des grilles de salaires aboutisse à une revalorisation substantielle de rémunération pour tous. Il faut également améliorer les carrières qui restent parmi les plus lentes des enseignants de l'Éducation nationale. Le SNUipp-FSU estime que tous les professeurs des écoles doivent partir à la retraite en ayant accédé au dernier échelon de la hors classe. Plus généralement, il est également nécessaire de rattraper les pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis des années, ce qui nécessite une forte augmentation de la valeur du point d'indice.

Au sujet de la formation continue, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé, voici près de trois mois, un plan de formation continue de grande ampleur pour le primaire. Les mesures annoncées ne sont pas, hélas, à la hauteur des besoins. Pour notre département, la création de 3 BFC ne permettra pas de restaurer la formation continue. Le SNUipp-FSU plaide pour une véritable refondation de la formation continue des enseignants des écoles et ce en présentiel. Une formation renouvelée, revivifiée dans ses contenus comme dans les formes qu'elle devrait prendre. De fait, bien former leurs enseignants est la ligne de conduite adoptée par tous les pays qui ont réformé avec succès leur système éducatif. Il y a urgence pour notre école et la réussite de tous les élèves.

De nouveaux programmes de cycle 2 et 3 entreront en vigueur à la rentrée 2016. Ils ont été présentés et votés au Conseil supérieur de l'éducation (CSE). Pour sa part, le SNUipp-FSU a plaidé pour des programmes exigeants mais réalistes, concis et opérationnels. Le résultat final n'est pas à la hauteur de l'ambition que nous portons pour la réussite des élèves et pour le travail des enseignants. Les programmes sont de qualité inégale en fonction des matières : si les orientations en français et mathématiques vont dans le bon sens, ce qui est demandé en sciences, langues vivantes, arts, et EPS reste parfois inadapté et irréaliste pour les élèves de l'école primaire. En général, les programmes de cycle 2 sont meilleurs que ceux de cycle 3 mais, pour l'ensemble, la barque continue d'être bien chargée. Le SNUipp-FSU demande que les nouveaux programmes soient envoyés aux collègues en version papier.

Dans ce contexte, la CAPD de ce jour porte sur la première phase du mouvement 2016. La situation s'est dégradée ces dernières années et les possibilités pour les personnels d'obtenir une affectation à titre définitif au plus près de leurs vœux sont toujours réduites. La disparition d'une deuxième phase du mouvement avec reformulation de vœux, la limitation à trente vœux, l'obligation de faire figurer au moins un vœu géographique portant sur des zones parfois très étendues ou sur un nombre contraint de supports de postes, l'augmentation du nombre d'affectations hors barème sur des postes à profil, ... ont réduit considérablement les possibilités de mutations au niveau départemental, déstabilisant une opération clé de la vie professionnelle des enseignants du premier degré. Il y a aujourd'hui un fort mécontentement sur ce sujet dans notre profession. Le SNUipp-FSU demande au ministère l'ouverture de discussions sur la base d'un retour à des règles départementales au plus proche des enseignants, respectueuses de leurs vœux personnels et professionnels.